



Separation et garde d'enfant

Par **anais**, le **11/05/2012** à **19:08**

Bonjour,rnje me separe du pere de ma fille celui ci va donc vivre chez ses parents a 400 km de chez mois ,il veut donc voir sa fille que puis je faire pour etre sur qu'il me rende ma fille apres un sejoir chez ses parents car cette situation est provisoire puisque nous demenageons dans quelques mois,separement, dans le sud ou nous instaurerons une garde alterné merci^^

Par **cocotte1003**, le **12/05/2012** à **15:35**

Bonjour, de toute façons il vous faudra passer devant le jaf pour entériner la garde alternée. Vous faites votre dossier en précisant ben les conditions actuelles et ceux de la garde alternée.Une fois que vous aurez un accord écrit vous saisissez le jaf (pas besoin d'avocat) pour qu'il donne son accord, vus aurez ainsi un jugement à respecter en cas de problème, cordialement